

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1147

4 mai 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|--|-------|
| 51-53 Haussmann Master S.à r.l. | 55015 | LIB Holdings S.A. | 55011 |
| Actor General Partner S.à r.l. Finland S.C.A. | 55014 | Mezz Coinvestment Management | 55035 |
| Alter Ego Immobilier S.à r.l. | 55014 | Nicolas Charlier International S.A. | 55020 |
| Castegnaro | 55016 | Paul Wagner et Fils S.A. | 55053 |
| Chrysalis Investment S.A. | 55017 | PEP CD VI S.à r.l. | 55025 |
| Cool & Co S.à r.l. | 55016 | Reload Master S.à r.l. | 55056 |
| Corderie Dor Luxembourg S. à r.l. | 55017 | Sports-Buttek Schleich S. à r.l. | 55012 |
| Crestview S.à r.l. | 55016 | Starfinance S.A. | 55011 |
| Crew Services Netherlands S.A. | 55016 | Starlight International S.à r.l. | 55012 |
| Cryex Holdings S.à r.l. | 55015 | Stena Drilling International | 55012 |
| Dahlia Gestion S.A. | 55017 | Sunlight International S.à r.l. | 55013 |
| Damea S.A. | 55010 | Surali S.A. | 55012 |
| D.S.O. Services S.à r.l. | 55034 | Symphony Shipping S.A. | 55013 |
| Edosushi s.à r.l. | 55017 | Taxvalued Management S.à r.l. | 55011 |
| European General Investments | 55010 | TT Lux Construction | 55022 |
| Financial Politics Luxembourg S.A. | 55016 | Unilever Finance S.à r.l. | 55018 |
| Fonds Direkt Sicav | 55013 | Urban&Civic Acquisitions 2 | 55014 |
| FRI Managers Fund S.à r.l. | 55010 | Urka S.A. | 55055 |
| Fro Solar Concept S.à r.l. | 55010 | Vem Holding S.à r.l. | 55047 |
| Gaia Investissement | 55010 | Wells Fargo (Lux) Worldwide Fund | 55015 |
| Immobiliare Vasco S.A. | 55055 | XX ZW Investment Group S.A. | 55014 |

Damea S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 181.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015043436/9.

(150049844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

European General Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 94.997.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015042886/10.

(150049199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

FRI Managers Fund S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 138.925.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015042916/10.

(150049326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Fro Solar Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 201, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 83.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Frank RECKINGER
Le gérant technique

Référence de publication: 2015042918/11.

(150049678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Gaia Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 194.496.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Pour copie conforme
Pour la société

Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2015042920/14.

(150049177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Taxvalued Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 133.875.

Il est à noter que suite au transfert des parts sociales, l'associé unique de la société Taxvalued Management S.à r.l. est désormais le suivant:

Taxvalued Development S.à r.l.

34, Dernier Sol

L-2543 Luxembourg

N° RCS: 090.619 12.500

TOTAL: 12.500 parts sociales

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Certifié sincère et véritable

Un mandataire

Référence de publication: 2015043759/17.

(150050257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Starfinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 171.234.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 6 mars 2015

Il résulte du procès-verbal que:

Madame Nathalie PRIEUR, Monsieur Jeannot DIDERRICH ainsi que Monsieur Roland De Cillia, ont démissionné de leur mandat d'administrateurs.

La démission du Commissaire aux comptes, BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l. avec effet immédiat de son mandat.

Madame Svetlana KUZNETSOVA, née le 7 mars 1978 à Turkmanistan (Russie), résidente au 23 rue de Koerich à L-8437 Steinfort a été nommé administrateur unique de la société en remplacement des administrateurs démissionnaires jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015043742/18.

(150050178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

LIB Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 51.507.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 mars 2015

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Francis HOOGEWERF et Monsieur SNETHLAGE avec effet rétroactif au 4 février 2014. Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2020.

NOMINATION DU COMMISSAIRE

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire:

- VERICOM S.A.

siège social à L-2341 Luxembourg, 1 rue du Plébiscite,

Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg: B51203.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015044539/19.

(150050414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Sports-Buttek Schleich S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015043741/10.

(150050243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Starlight International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 162.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015043743/10.

(150049770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Stena Drilling International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 7.439.300,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.347.

Il est porté à la connaissance de tout tiers intéressé qu'à la suite d'une décision de son associé unique, la société suédoise Stena A.B. (Publ) intervenue en date du 7 février 2014 par devant Maître Wersandt, la forme juridique de l'Associé unique de la Société a été modifiée de la forme juridique de société à responsabilité limitée en société anonyme et dès lors, sa dénomination sociale est désormais Stena International S.A. et non plus Stena International S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015043744/12.

(150050102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Surali S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 171.070.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 19 mars 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Manuel HACK, Administrateur, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur-Président, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'assemblée générale du 19 mars 2015 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Pour SURALI S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015043746/22.

(150050203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Sunlight International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 162.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 Mars 2015.

Référence de publication: 2015043745/10.

(150049774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Fonds Direkt Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 70.709.

Der Jahresabschluss vom 30. September 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Fonds Direkt Sicav

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015041571/12.

(150047885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Symphony Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5553 Remich, 26-28, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 137.438.

Extrait du procès-verbal d'Assemblée générale ordinaire du 6 mars 2015

L'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire de la Société Anonyme SYMPHONY SHIPPING S.A. avec siège social au 26-28, Quai de la Moselle L-5553 Remich s'est tenue ce jour pour adopter la résolution suivante:

L'assemblée a décidé de renouveler les mandats de l'administrateur à compter du 11 décembre 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

1. Conseil d'administration:

Nom: PEETERS

Prénom: Peter

Fonction: Administrateur

Adresse privée ou professionnelle de la personne physique: 28, Quai de la Moselle - L-5553 Remich

Le mandat d'EWA REVISION S.A. en tant que commissaire aux comptes n'est pas reconduit. L'assemblée a décidé de nommer un nouveau commissaire aux comptes à compter du 11 décembre 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

2. Personne(s) chargée(s) du contrôle des comptes

Personne morale luxembourgeoise: Fiduciaire Roger Linster Sàrl

N° RCS: B169251

Fonction: Commissaire aux comptes

Siège Social: 1, rue de Wormeldange-Haut - L-5488 Ehnen

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SYMPHONY SHIPPING S.A.

Peter PEETERS

Signature

Référence de publication: 2015043748/30.

(150050111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Alter Ego Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8028 Strassen, 35, rue Mathias Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 164.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015044210/9.

(150050479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Actor General Partner S.à r.l. Finland S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 186.556.

Les statuts coordonnés au 30 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015044206/11.

(150050781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

XX ZW Investment Group S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.838.

Le réviseur d'entreprises agréée Ernst & Young S.A. enregistrée auprès du R.C.S. B47771 avec adresse au 7, Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach été nommé en tant que réviseur d'entreprises agréée avec effet au 05.03.2015 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015 en remplacement du réviseur d'entreprises agréée FPS Audit S.à r.l.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015043793/13.

(150050089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Urban&Civic Acquisitions 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.675.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 18 mars 2015

Veillez noter que suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 18 mars 2015, les changements suivant ont eu lieu:

- Nomination de Madame Clarissa Steland, née le 18 avril 1977 à Quezon City, Philippines, ayant son adresse professionnelle au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que gérant classe B de la Société avec effet immédiat.

- Acceptation de la démission de Monsieur Keith Greally avec effet au 27 février 2015.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Jonathan Austen, (gérant de classe A);

- M. David Wood, (gérant de classe A);

- M. Maxence Monot, (gérant de classe B);

- Ms. Clarissa Steland, (gérant de classe B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015043768/21.

(150050087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Cryex Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 186.231.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la Société Cryex Holdings S.à r.l, en liquidation volontaire par acte du notaire Maître Edouard Delosch en date du 25 février 2015, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 20 mars 2015. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à partir du 25 mars 2015 au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cryex Holdings S.à r.l. (en liquidation volontaire)
Exequitive Partners S.A.
Liquidateur

Référence de publication: 2015044953/17.

(150051368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

51-53 Haussmann Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 191.541.

—
EXTRAIT

Transfert de parts sociales:

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 12 mars 2015 sous seing privé, que l'associé Ares European Real Estate Fund IV L.P. a transféré 1576 parts sociales à Ares European Real Estate IV (Euro) L.P. ayant son siège social au 1, Knightsbridge, 3rd Floor, SW1X 7LX Londres, Royaume-Uni et inscrite auprès du Companies Register of England and Wales sous le numéro LP16059.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Pour extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2015043798/18.

(150049906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Wells Fargo (Lux) Worldwide Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 137.479.

—
En date du 20 février 2015, Monsieur C. David Messman a démissionné de son poste d'Administrateur de la société Wells Fargo (Lux) Worldwide Fund.

En date du 20 février 2015, Monsieur Andrew Owen a démissionné de son poste d'Administrateur de la société Wells Fargo (Lux) Worldwide Fund.

En date du 10 mars 2015, Monsieur Michael Hogan, né le 4 février 1959 à Saint Paul, Minnesota aux États-Unis d'Amérique, et demeurant à 525 Market Street, San Francisco, CA 94105, États-Unis d'Amérique, a été nommé comme Administrateur de la société Wells Fargo (Lux) Worldwide Fund jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra au 23 Juillet 2015.

En date du 10 mars 2015, Monsieur Jürgen Meisch, né le 3 avril 1961 à Reutlingen en Allemagne, et demeurant à Marienburger Strasse 24, D-50968, Köln, Allemagne, a été nommé comme Administrateur de la société Wells Fargo (Lux) Worldwide Fund jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra au 23 Juillet 2015.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015043791/19.

(150050236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Crestview S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 105.138.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015044982/10.

(150051521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Castegnaro, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 169.020.

Les comptes annuels de la société Castegnaro S.à r.l. au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015044960/10.

(150051976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

**Crew Services Netherlands S.A., Société Anonyme,
(anc. Financial Politics Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 26.909.

Décision de l'administrateur unique en date du 12 février 2015

L'administrateur unique décide de désigner Me Marleen Watté-Bollen, ayant son adresse professionnelle à 117 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, avocate à la Cour inscrite sur la liste I du tableau des avocats en tant que dépositaire des certificats représentatifs d'actions au porteur émis au nom de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015044952/14.

(150051209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Cool & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 17, rue des Ardennes.
R.C.S. Luxembourg B 169.533.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 17/03/2015 de la société Cool & Co Sarl

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 18 heures

Les associés sont présents, de façon que l'intégralité du capital social est représenté.

Monsieur GIULIANI MARCEL, né le 10 mai 1962 et domicilié au 9, Rue Eugene Arquin F-54350 Mont Saint Martin (France) cède ses 125 parts sociales à Monsieur Vuillaume Alexandre, né le 16 Juillet 1975 en France et domicilié au 2 Grand-Rue F-57570 Breistroff la Grande.

Après cette cession, la répartition des parts sociales est la suivante:

| | |
|--|--------------------|
| COOL INVEST S.A.R.L. | 750 Parts Sociales |
| Monsieur VUILLAUME ALEXANDRE | 250 Parts Sociales |

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 20 heures.

Fait à Luxembourg, le 17/03/2015.

Giuliani Marcel / Vuillaume Alexandre / Cool Invest Sarl

- / - / Signatures

Référence de publication: 2015044979/20.

(150051746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Corderie Dor Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, ZI Zare.

R.C.S. Luxembourg B 161.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CORDERIE DOR LUXEMBOURG S.à r.l.

Référence de publication: 2015044980/10.

(150051233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Chrysalis Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 88.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015044971/13.

(150051506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Edosushi s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4972 Dippach, 86, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 186.186.

Extrait des décisions de l'assemblée générale Ordinaire du 28 février 2015

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'assemblée générale Ordinaire tenue en date du 28 février 2015:

Que l'assemblée décide de nommer au poste de gérant technique en remplacement de Monsieur Haichun ZHENG démissionnaire pour une durée indéterminée:

- YING Jinqi, né à Zhejiang (Chine), le 22 avril 1963 et demeurant L-4343 Esch-sur-Alzette, 42 rue du Viaduc.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique et par la signature conjointe des gérants.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015045006/15.

Dahlia Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.201.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 19 mars 2015

L'Assemblée du 19 mars 2015:

- Prend note de la démission de M. Jean-Louis Delvaux en date du 20 février 2015.

- A décidé d'élire M. Dominique Sabassier dans les fonctions de Président du Conseil pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

- A décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé, Deloitte Audit, pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale Luxembourg

Référence de publication: 2015044987/16.

(150051563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Unilever Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.247.

In the year two thousand and fifteen, on sixth day of March.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Unilever Swiss Holdings AG, a public limited liability company (Aktiengesellschaft) organized under Swiss law, having its registered office at Spitalstraße 5, 8200 Schaffhausen, Switzerland, registered under UID number (Unternehmensidentifikations-Nummer) CHE-109.529.891 (the “Sole Shareholder”),

hereby represented by Mrs. Jennifer LIMA, private employee, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Schaffhausen on 4th of March 2015.

Such proxy after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that it is the sole shareholder of “Unilever Finance S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée having its registered office at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161 247 (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on 27 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”) number 1889, dated 18 August 2011 and amended pursuant to a deed of Maître Decker, notary residing in Luxembourg, on 19 of December 2013, published in the Mémorial C number 1088, dated on April 29th, 2014.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of eight thousand euro (EUR 8,000.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred and four euro (EUR 12,504.-) to twenty-thousand five hundred and four euro (EUR 20,504.-).

2. To issue eight thousand (8,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares;

3. To subscribe these eight thousand (8,000) new shares and to pay them by a contribution in cash;

4. To amend paragraph 1 of article 6 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase;

5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of eight thousand euro (EUR 8,000.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred and four euro (EUR 12,504.-) to twenty thousand five hundred and four euro (EUR 20,504.-).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue eight thousand (8,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared “Unilever Swiss Holdings AG”, prenamed, (the “Subscriber”), represented by Mrs. Jennifer LIMA, prenamed, by virtue of an aforementioned proxy.

The Subscriber declared to subscribe for eight thousand (8,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash.

The amount of eight thousand euro (EUR 8,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 6. 1st paragraph. Capital.** The Company’s corporate capital is fixed at twenty thousand five hundred and four euro (EUR 20,504.-) represented by twenty thousand five hundred and four (20,504.-) shares with a par value of one euro (1.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le six mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A COMPARU:

Unilever Swiss Holdings AG, une société anonyme de droit suisse ayant son siège social à Spitalstraße 5, 8200 Schaffhausen, Suisse, immatriculée sous le numéro CHE-109.529.891, (l’ «Associé Unique»).

ici représentée par Madame Jennifer LIMA, employée privée, avec résidence professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé à Schaffhausen, le 4 mars 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

L’Associé Unique a requis le notaire instrumentant d’acte qu’elle est l’associé unique de «Unilever Finance S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.247 (la «Société») constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 27 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 1889 en date du 18 août 2011 et dont les statuts ont été modifié pour la dernière fois suivant un acte de Maître Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2013, publié au Mémorial C, numéro 1088, en date du 29 avril 2014.

L’Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, ayant reconnu être dûment et pleinement informé des résolutions à prendre sur la base de l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social de la Société par un montant de huit mille euros (EUR 8.000.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12,504.-) à vingt-mille cinq cents et quatre euros (EUR 20,504.-).

2. Emettre huit mille (8.000) nouvelle parts sociales avec une valeur nominal d’un euro (EUR 1,-) par action, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Souscrire les huit mille (8.000) nouvelle parts sociales et de les payer en espèces;

4. Modification consécutive de du 1^{er} paragraphe de l’article 6 des statuts de la Société afin de refléter la susdite augmentation de capital;

5. Divers.

L’Associé Unique, représenté comme dit ci-avant a prié le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique décide d’augmenter le capital social de la Société par un montant de huit mille euros (EUR 8.000.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12,504.-) à vingt-mille cinq cents et quatre euros (EUR 20,504.-).

Deuxième résolution

L’Associé Unique décide d’émettre huit mille (8.000) nouvelle parts sociales avec une valeur nominal d’un euro (EUR 1,-) par action, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Ensuite est intervenu «Unilever Swiss Payment Holdings AG», prénommée (le «Souscripteur»), représenté par Madame Jennifer LIMA, suivant ladite procuration.

Le Souscripteur a déclaré souscrire à huit mille (8.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) par part, et de faire le paiement intégral de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire.

Le montant de huit mille euros (EUR 8.000,-) est donc à partir de ce moment à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire instrumentant

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de souscrire les huit mille (8.000) nouvelle parts sociales et de les payer en espèces.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 6 des Statuts en vue de refléter la précédente résolution, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 6. 1^{er} paragraphe. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt mille cinq cent et quatre euros (EUR 20.504.-) représenté par vingt mille cinq cent et quatre (20.504.-) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ mille trois cents euros (1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Lima et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 09 mars 2015. 2LAC/2015/5063. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015042044/135.

(150047717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Nicolas Charlier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, 1, Z.A. Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 48.652.

L'an deux mille quinze,

Le treize février,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «NICOLAS CHARLIER INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social à L-9559 Wiltz, 1, Z.A. Salzbaach (ci-après la «Société»), constituée en date du 9 septembre 1994 suivant un acte reçu par Maître Frank MOLITOR, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 518 du 12 décembre 1994, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 48.652.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2502 du 17 septembre 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Khadigea KLINGELE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente nomme comme secrétaire Madame Jacqueline KAYSER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, la Présidente déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation de capital à concurrence d'un montant de deux cent quarante-neuf mille euros (EUR 249.000,00), afin de le porter de son montant actuel de soixante mille euros (EUR 60.000,00) à trois cent neuf mille euros (EUR 309.000,00) par la création et l'émission de deux mille soixante-quinze (2.075) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent vingt euros (EUR 120,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites par les actionnaires actuels, proportionnellement à leur participation actuelle dans le capital social, et intégralement libérées moyennant un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible qu'ils détiennent à l'encontre de la Société.

2. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois cent neuf mille euros (EUR 309.000,00), divisé en deux mille cinq cent soixante-quinze (2.575) actions de cent vingt euros (EUR 120,00) chacune.»

3. Divers.

II) Le nom des actionnaires, le nombre d'actions qu'ils détiennent et le nom de leur mandataire sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que les cinq cents (500) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) La Présidente constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux cent quarante-neuf mille euros (EUR 249.000,00), afin de le porter de son montant actuel de soixante mille euros (EUR 60.000,00) à trois cent neuf mille euros (EUR 309.000,00) par la création et l'émission de deux mille soixante-quinze (2.075) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent vingt euros (EUR 120,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'assemblée générale prend acte de, accepte la souscription et la libération des deux mille soixante-quinze (2.075) nouvelles actions émises, par les actionnaires existants, et ce proportionnellement à leur participation actuelle dans le capital social, comme suit:

1) Monsieur Eric CHARLIER, administrateur de société, demeurant à L-9638 Pommerloch, 36, an der Gaass, a déclaré souscrire à mille quarante-deux (1.042) nouvelles actions de cent vingt euros (EUR 120,00) chacune, soit pour un montant total de cent vingt-cinq mille quarante euros (EUR 125.040,00), et les libérer intégralement moyennant la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible qu'il détient sur la Société et s'élevant à au moins la somme de cent vingt-cinq mille quarante euros (EUR 125.040,00).

2) Madame Dominique CHARLIER-GUISSART, administratrice de société, demeurant à L-9638 Pommerloch, 36, an der Gaass, a déclaré souscrire à mille trente-trois (1.033) nouvelles actions de cent vingt euros (EUR 120,00) chacune, soit pour un montant total de cent vingt-trois mille neuf cent soixante euros (EUR 123.960,00), et les libérer intégralement moyennant la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible qu'elle détient sur la Société et s'élevant à au moins la somme de cent vingt-trois mille neuf cent soixante euros (EUR 123.960,00).

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Conformément aux articles 32-1 (5) et 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport en date du 9 février 2015 a été établi par «BDO Audit», Cabinet de révision agréé, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 147.570, réviseur d'entreprises agréé, lequel rapport conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport d'un montant d'EUR 249 000,- ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 2.075 actions de EUR 120,-chacune, à émettre en contrepartie.»

Ce rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois cent neuf mille euros (EUR 309.000,00) divisé en deux mille cinq cent soixante-quinze (2.575) actions de cent vingt euros (EUR 120,00) chacune.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000,00).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. KLINGELE, J. KAYSER, C. GRUNDHEBER, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 février 2015. Relation: 2LAC/2015/3537. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR COPIE CONFORME,

Luxembourg, le 5 mars 2015.

Référence de publication: 2015041834/98.

(150047881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

TT Lux Construction, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 195.321.

STATUTS

L'an deux mille quinze,

Le quatre mars,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1) Monsieur Joaquim BRANDÃO DA SILVA, employé, né le 12 août 1966 à Varsia - Arouca (Portugal), demeurant à L-2222 Luxembourg, 264, rue de Neudorf.

2) Monsieur Roberto Paulo DE ALMEIDA SOARES, employé, né le 13 septembre 1970 à São Pedro de Castelões - Vale de Cambra (Portugal), demeurant à L-1326 Luxembourg, 43, rue Auguste Charles.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement plusieurs associés; elle peut, à toute époque, devenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts sociales en une seule main, puis redevenir une société à plusieurs associés par suite de cession ou de transmission totale ou partielle des parts sociales ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, toutes opérations généralement quelconques se rapportant à l'exploitation d'une entreprise de construction en général, de voiries, de couverture, de ferblanterie et de charpente, de tous travaux d'électricité générale, d'installation de chauffage, de ventilation et de climatisation, d'installation sanitaire, de menuiserie-ébénisterie, de pose de parquet, de carrelage, de plafonnage, de plâtrerie, de façade, de peinture, de vitrerie-miroiterie et de paysagiste.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société prend la dénomination de «TT LUX CONSTRUCTION».

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant ou conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux pourront être établis partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- €) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés. Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non-associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Le ou les gérants représentent, de même, la Société en justice soit en demandant, soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas, l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 17. Inventaire - Bilan. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente-et-un décembre 2015.

Souscription et paiement

Les cent parts sociales (100) ont été souscrites comme suit par:

| | |
|--|-----------|
| 1. Monsieur Joaquim BRANDÃO DA SILVA, prénommé, | 74 parts |
| 2. Monsieur Roberto Paulo DE ALMEIDA SOARES, prénommé, | 26 parts |
| Total: | 100 parts |

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en nature de même montant consistant en du matériel de construction qui, suivant contrat de vente présenté, est évalué à la valeur de quatre mille neuf cents euros (4.900.- €), et en un véhicule de la marque Peugeot, modèle Camionnette ZZ Doublecabine, qui, suivant contrat de vente présenté, est évalué à la valeur de sept mille six cents euros (7.600.-€), de sorte que la valeur de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature a été faite par les futurs associés sous leur unique responsabilité et ils déchargent expressément le notaire instrumentaire de toute responsabilité quant à la réalité et la valeur de cet apport. Les prédicts contrats de vente, après avoir été signés «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte, avec lequel ils seront soumis à la formalité de l'enregistrement.

Constataion.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais.

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille cent euros (1.100.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Roberto Paulo DE ALMEIDA SOARES, employé, né le 13 septembre 1970 à São Pedro de Castelões - Vale de Cambra (Portugal), demeurant à L-1326 Luxembourg, 43, rue Auguste Charles.

Est appelé aux fonctions de gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Joaquim BRANDÃO DA SILVA, employé, né le 12 août 1966 à Varsia - Arouca (Portugal), demeurant à L-2222 Luxembourg, 264, rue de Neudorf.

La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé à L-2355 Luxembourg, 10, rue du Puits.

Avertissement

Avant la clôture du présent acte, le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. BRANDÃO DA SILVA, R. DE ALMEIDA SOARES, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 mars 2015. Relation: EAC/2015/5457. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 13 mars 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015042041/165.

(150047613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

PEP CD VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.512.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 194.733.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of the month of March.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Providence VI CD Partners (Cayman) L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Island and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership in the Cayman Islands under number MC-19407 and, acting through its general partner Providence VI CD (Cayman) Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-182912,

represented by Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 24 February 2015, which shall be registered together with the present deed (proxy of the represented shareholder initialled "ne varietur" by the appearing party will also remain annexed to the present deed),

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of PEP CD VI S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, incorporated by deed of Me Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, on 12 February 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 194 733. Since the incorporation of the Company, the articles of association have never been amended.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

(I). The Sole Shareholder holds all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(II). The items on which resolutions were to be passed are as follows:

Agenda

1. To restructure the issued share capital of the Company by:

A. Change of the nominal value of the shares from one Euro (EUR 1.-) to ten cents (EUR 0.10), so that the share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) shall be represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares;

B. creating seven (7) different classes of shares, namely the ordinary shares and the classes A shares, B shares, C shares, D shares, E shares and F shares and determining the rights and obligations thereof by amending the articles of association as set forth below;

C. reclassifying all the one hundred twenty-five thousand (125,000) existing shares of the Company in one hundred twenty-five thousand (125,000) ordinary shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each; and

D. increasing the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one million five hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 1,512,500) by the issue of (i) two million five hundred thousand (2,500,000) class A shares, (ii) two million five hundred thousand (2,500,000) class B shares, (iii) two million five hundred thousand (2,500,000) class C shares, (iv) two million five hundred thousand (2,500,000) class D shares, (v) two million five hundred thousand (2,500,000) class E shares and (vi) two million five hundred thousand (2,500,000) class F shares of a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each (together the “New Shares”) for a total subscription price of fifteen million Euro (EUR 15,000,000) (the “Subscription Price”); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder; payment of the Subscription Price by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind consisting in twenty-seven thousand six hundred fifty-eight (27,658) shares in CDS TopCo B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Jan van der Heijdenstraat 38, 1221EJ Hilversum and registered with the Commercial Register under number 32122598, for the Subscription Price (the “Contribution in Kind”); approval of the valuation of the Contribution in Kind at fifteen million Euro (EUR 15,000,000), allocation of the amount corresponding to the nominal value of the New Shares so issued to the share capital and an amount of thirteen million five hundred thousand Euro (EUR 13,500,000) to the freely distributable share premium account of the Company.

2. To amend and restate articles 5 and 13 of the articles of association of the Company, and to add a second paragraph in article 14 and a new article 17 in the articles of association of the Company in order to provide for the classes of shares, the rights and obligations thereof and reflect the increase of the share capital of the Company as set forth below:

“ Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at one million five hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 1,512,500) divided into:

- one hundred twenty-five thousand (125,000) ordinary shares ordinary shares;
- two million five hundred thousand (2,500,000) class A shares,
- two million five hundred thousand (2,500,000) class B shares,
- two million five hundred thousand (2,500,000) class C shares,
- two million five hundred thousand (2,500,000) class D shares,
- two million five hundred thousand (2,500,000) class E shares,
- two million five hundred thousand (2,500,000) class F shares,

each being a “share” and all being the “shares”, each with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

5.3 Repurchase

5.3.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares provided that such cancellation relates to the whole of one or more Classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es).

5.3.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled Class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

5.3.3 Each Class of shares may only be repurchased within the respective Class Periods and gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount for the relevant period to which the Class of shares relates pursuant to the present article:

- the period for Class A shares is the period starting on 26 February 2015 and ending no later than 31 December 2015 (the “Class A Period”);
- the period for Class B shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending no later than 31 December 2016 (the “Class B Period”);
- the period for Class C shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than 31 December 2017 (the “Class C Period”);
- the period for Class D shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than 31 December 2018 (the “Class D Period”);
- the period for Class E shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending no later than 31 December 2019 (the “Class E Period”); and
- the period for Class F shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending no later than 31 December 2020 (the “Class F Period”).

5.3.4 In the event a Class of shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the “New Period”) which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class F Period and the Classes of shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 5.3.3 shall come in the order of Class A to Class F (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a Class of shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such Class of shares and shall continue to end on the day such as initially defined above.

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Cancellation Amount as determined by the general meeting of members) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of members and approved by the general meeting of the members of the Company on the basis of the relevant Interim Accounts. For the avoidance of doubt, the board can choose at its sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves/share premium either in part or in totality. The Cancellation Amount for each of the Classes F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by a resolution of the general meeting of the members of the Company in the manner provided for an amendment of the articles of association provided however that the Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount or than the Available Liquidities.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company. The Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.”

“ Art. 13. Distributions.

13.1 Out of the annual net profit of the Company five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

13.2 The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of the members of the Company in accordance with the provisions set forth hereafter.

13.3 The general meeting of the members may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

13.4 The share premium account, if any, may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

13.5 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid (or accrued) as follows:

- (i) Each ordinary share shall entitle to a dividend in an amount not less than zero point seventy per cent (0.70%) per annum of the nominal value of such share, then,
- (ii) each Class A share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,
- (iii) each Class B share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,
- (iv) each Class C share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,
- (v) each Class D share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share,
- (vi) each Class E share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share,
- (vii) each Class F share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share, and
- (viii) the balance of the total distributed amount shall be allocated pro rata in its entirety to the holders of the Classes of shares in issue upon a decision of the general meeting of the shareholders of the Company.”

Second paragraph added to article 14 of the articles of association

“After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the members in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.”

“ Art. 17. Definitions.

| | |
|-----------------------|---|
| Available Amount | <p>means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any share premium or any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association, each time as set out in the relevant Interim Accounts and (iii) the profit entitlement of the Classes of shares as provided for under article 13.5 (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PE)$ <p>Whereby:</p> <p>AA= Available Amount</p> <p>NP= net profits (including carried forward profits)</p> <p>P= any freely distributable share premium and any freely distributable reserves</p> <p>CR= the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled</p> <p>L= losses (including carried forward losses)</p> <p>LR= any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association.</p> <p>PE= the profit entitlement of the Classes of shares as provided for under article 13.5</p> |
| Available Liquidities | <p>means (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of any other kind held by the Company.</p> |
| Cancellation Amount | <p>Means an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Amount or the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).</p> |
| Classes | <p>means the class A shares, the class B shares, the Class C shares, the Class D shares, the Class E shares and the Class F shares, and each of the Classes, a “Class”.</p> |
| Class Period | <p>means the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period and the Class F Period.</p> |
| Interim Accounts | <p>means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.</p> |
| Interim Account Date | <p>means the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of shares.</p> |

After consideration the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

(A) The Sole Shareholder resolved to change the nominal value of the shares from one Euro (EUR 1.-) to ten cents (EUR 0.10), so that the share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) shall be represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10).

(B) The Sole Shareholder resolved to restructure the issued share capital of the Company and to create seven (7) different classes of shares, namely the ordinary shares, the classes A shares, B shares, C shares, D shares, E shares and F shares and to determine the rights and obligations thereof by amending the articles of incorporation as set forth under item 2. of the agenda above.

(C) The Sole Shareholder resolved to reclassify all the existing one hundred twenty-five thousand (125,000) shares into one hundred twenty-five thousand (125,000) ordinary shares.

(D) The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one million five hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 1,512,500.-) by the issue of (i) two million five hundred thousand (2,500,000) class A shares, (ii) two million five hundred thousand (2,500,000) class B shares, (iii) two million five hundred thousand (2,500,000) class C shares, (iv) two million five hundred thousand (2,500,000) class D shares, (v) two million five hundred thousand (2,500,000) class E shares and (vi) two million five hundred thousand (2,500,000) class F shares of a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each (together the "New Shares") for a total subscription price of fifteen million Euro (EUR 15,000,000.-) (the "Subscription Price").

The Sole Shareholder thereupon subscribed for the New Shares so issued for the Subscription Price.

The Sole Shareholder fully paid the Subscription Price by a contribution in kind consisting in twenty-seven thousand six hundred fifty-eight (27,658) shares in CDS TopCo B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Jan van der Heijdenstraat 38, 1221EJ Hilversum and registered with the Commercial Register under number 32122598, for an aggregate amount of fifteen million Euro (EUR 15,000,000.-) (the "Contribution in Kind").

The Contribution in Kind has been the subject of a report of the board of managers of the Company dated 13 February 2015.

The conclusion of such report reads as follows:

"The Board of Managers agrees that the value of the Contribution in Kind for the issue of (i) two million five hundred thousand (2,500,000) class A shares, (ii) two million five hundred thousand (2,500,000) class B shares, (iii) two million five hundred thousand (2,500,000) class C shares, (iv) two million five hundred thousand (2,500,000) class D shares, (v) two million five hundred thousand (2,500,000) class E shares and (vi) two million five hundred thousand (2,500,000) class F shares of a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, is at least equal to the subscription price of the New Shares to be issued by the Company and the allocation to the share premium account of the Company."

The Sole Shareholder resolved to value the Contribution in Kind at fifteen million Euro (EUR 15,000,000.-).

The Sole Shareholder declared that it is the sole holder and owner of the Contribution in Kind and that there exist no impediments to the transfer thereof to the Company. Evidence of the Contribution in Kind to the Company was shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate an amount corresponding to the nominal value of the New Shares so issued to the share capital and an amount of thirteen million five hundred thousand Euro (EUR 13,500,000.-) to the freely distributable share premium account of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and restate articles 5 and 13 of the articles of association of the Company and to add a second paragraph in article 14 and a new article 17 in the articles of association of the Company in order to provide for the above resolutions and the classes of shares, the rights and obligations thereof in the form set forth in item 2 of the agenda.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand seven hundred Euro (€ 6,700.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Providence VI CD Partners (Cayman) L.P., une limited partnership constituée en vertu des lois des Îles Caïmans, dont le siège social se situe au M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Îles Caïmans et immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership des Îles Caïmans sous le numéro MC-19407, et agit par l'intermédiaire de son general partner Providence VI CD (Cayman) Limited, une société constituée en vertu des lois des Îles Caïmans et immatriculée auprès du Registrar of Companies des Îles Caïmans sous le numéro MC-182912,

Représentée par Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 24 February 2015, qui sera enregistrée avec le présent acte (la procuration de l'associé représenté signée «ne varietur» par la partie comparante sera aussi annexé au présent acte)

Étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de PEP CD VI S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, constituée par acte de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg le 12 février 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.733. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I.) L'Associé Unique détient l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises par la Société de sorte que les décisions puissent valablement être prises sur tous les points de l'ordre du jour.

II.) Les points sur lesquels des décisions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour

1. La restructuration du capital social émis de la Société par:

A. la modification de la valeur nominale des parts sociales afin de la porter de son montant actuel d'un euro (EUR 1.-) à dix centimes d'euro (EUR 0,10.-), afin que le montant du capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12,500.-) soit représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales.

B. la création de sept (7) classes différentes de parts sociales, à savoir les parts sociales ordinaires et les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E et les parts sociales de classe F, et la détermination des droits et obligations de ces dernières par la modification des statuts de la manière décrite ci-dessous;

C. la reclassification de l'ensemble des cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales existantes de la Société en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune; et

D. l'augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) à un million cinq cent douze mille cinq cent euros (EUR 1.512.500) par l'émission de (i) deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales de classe A, (ii) deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales de classe B, (iii) deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales de classe C, (iv) deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales de classe D, (v) deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales de classe E, (vi) deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales de classe F d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune (ensemble les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix total de souscription de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000) (le «Prix de Souscription»); souscription des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique; paiement du Prix de Souscription par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature de vingt-sept mille six cent cinquante-huit parts sociales (27,658) de la société CDS TopCo B.V., une société constituée en vertu des lois des Pays-Bas, dont le siège social se situe à Jan van der Heijdenstraat 38, 1221EJ Hilversum et est enregistrée auprès du Registre de Commerce sous le numéro 32122598, pour le Prix de Souscription («Apport en Nature»); approbation de l'Apport en Nature à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000), attribution du montant correspondant à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au capital social et d'un montant de treize millions cinq cent mille (EUR 13.500.000) au compte de prime d'émission librement distribuable de la Société.

2. Modification et refonte des articles 5 et 13 des statuts de la Société, et ajout d'un second paragraphe à l'article 14 et d'un nouvel article 17 dans les statuts de la Société afin de prévoir les classes de parts sociales, les droits et obligations de celles-ci et de refléter l'augmentation du capital social de la Société comme ci-dessous:

“ Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à un million cinq cent douze mille cinq cent euros (EUR 1.512.500) divisé en:

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires;
- deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales de classe A,
- deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales de classe B,

- deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales de classe C,
- deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales de classe D,
- deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales de classe E,
- deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales de classe F,

chacune étant une «part sociale» et toutes étant les «parts sociales», chacune ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0.10.-) et les droits et obligations énoncés dans les présents statuts.

5.2 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 Rachat

5.3.1 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, à condition que cette annulation porte sur l'intégralité d'une ou de plusieurs Classes de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette (ces) Classe(s).

5.3.2 En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs Classes de parts sociales, les détenteurs de parts sociales de la (des) Classe(s) annulée(s) et rachetée(s) recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la (des) Classe(s) concernée(s) détenue(s) par eux et annulée(s).

5.3.3 Chaque Classe de parts sociales peut être seulement rachetée dans les Périodes de Classe respectives et donne à leur détenteur, proportionnellement à leur participation dans cette classe, en cas de rachat de cette classe, droit au Montant Disponible pour la période considérée à laquelle la Classe de parts sociales se rapporte en vertu du présent article:

- la période pour les parts sociales de Classe A est la période commençant le 26 février 2015 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2015 (la «Période de Classe A»);
- la période pour les parts sociales de Classe B est la période commençant le jour suivant la Période de Classe A et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016 (la «Période de Classe B»);
- la période pour les parts sociales de Classe C est la période commençant le jour suivant la Période de Classe B et se terminant au plus tard le 31 décembre 2017 (la «Période de Classe C»);
- la période pour les parts sociales de Classe D est la période commençant le jour suivant la Période de Classe C et se terminant au plus tard le 31 décembre 2018 (la «Période de Classe D»);
- la période pour les parts sociales de Classe E est la période commençant le jour suivant la Période de Classe D et se terminant au plus tard le 31 décembre 2019 (la «Période de Classe E»); et
- la période pour les parts sociales de Classe F est la période commençant le jour suivant la Période de Classe E et se terminant au plus tard le 31 décembre 2020 (la «Période de Classe F»);

5.3.4 Dans le cas où une Classe de parts sociales n'aurait pas été rachetée et annulée au cours de la Période de Classe concernée, les détenteurs de cette classe auront droit, dans le cas d'un rachat et d'une annulation de la classe concernée, au Montant Disponible pendant une nouvelle période (la «Nouvelle Période»), laquelle commencera le jour suivant la dernière Période de Classe en date (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période précédente d'une autre classe) et se terminera au plus tard un an après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera le jour suivant la Période de Classe F et les Classes de parts sociales non rachetées et non annulées dans leur Période conformément à l'article 5.3.3 viendront dans l'ordre allant de la Classe A à la Classe F (dans la mesure où elle n'a pas été rachetée et annulée auparavant).

Afin d'éviter tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d'une Classe de parts sociales interviendraient avant le dernier jour de sa Période de Classe (ou, le cas échéant, Nouvelle Période) respective, la Période de Classe (ou, le cas échéant, Nouvelle Période) suivante commencera le jour suivant le rachat et l'annulation de cette Classe de parts sociales et se poursuivra pour se terminer le jour tel qu'initialement déterminé ci-dessus.

5.4 En cas de réduction de capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.3), cette Classe de Parts Sociales donnera droit aux détenteurs de celles-ci proportionnellement à leur participation dans cette classe au Montant Disponible (sans toutefois dépasser le Montant d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée de parts sociales recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe concernée détenue par eux et annulée.

5.4.1 La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la Classe de parts sociales devant être rachetée et annulée.

5.4.2 Le Montant d'Annulation devra être un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés de la Société sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Afin d'éviter tout doute, le conseil peut choisir à sa seule discrétion d'inclure ou d'exclure dans sa détermination du Montant d'Annulation les réserves librement distribuables/la prime d'émission en tout ou partie. Le Montant d'Annulation pour chacune des Classes F, E, D, C, B et A devra être le Montant Disponible de la Classe de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation de ladite Classe à moins qu'il n'en soit décidé autrement par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société

de la manière prévue pour la modification des statuts sous réserve toutefois que le Montant d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible ou aux Liquidités Disponibles.

5.4.3 Au moment du rachat et de l'annulation des parts sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale deviendra due et payable par la Société. La Société peut honorer son obligation de paiement en numéraire, en nature ou par voie de compensation.»

« **Art. 13. Distributions.**

13.1 Sur le bénéfice net annuel de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

13.2 Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés de la Société conformément aux dispositions énoncées ci-après.

13.3 L'assemblée générale des associés peut décider de déclarer et de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par les gérants ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi, conformément aux dispositions énoncées ci-après.

13.4 Le compte de prime d'émission, le cas échéant, peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions énoncées ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

13.5 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé (ou capitalisé) comme suit:

(i) Chaque part sociale ordinaire aura droit à un dividende d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule soixante-dix pour cent (0,70%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

(ii) chaque part sociale de Classe A (le cas échéant) aura droit à un dividende d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

(iii) chaque part sociale de Classe B (le cas échéant) aura droit à un dividende d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

(iv) chaque part sociale de Classe C (le cas échéant) aura droit à un dividende d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

(v) chaque part sociale de Classe D (le cas échéant) aura droit à un dividende d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

(vi) chaque part sociale de Classe E (le cas échéant) aura droit à un dividende d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

(vii) chaque Part Sociale de Classe F (le cas échéant) aura droit à un dividende d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, et

(viii) le solde du montant total distribué devra être alloué au prorata dans son intégralité aux détenteurs des Classes de parts sociales émises sur décision de l'assemblée générale des associés de la Société.»

Second paragraphe ajouté à l'article 14 des statuts

«Après paiement de l'ensemble des dettes et de toute charge à l'encontre de la Société et des dépenses de la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés conformément aux, et de manière à atteindre sur une base globale le même résultat économique que les, règles de distribution définies pour les distributions de dividendes.»

« **Art. 17. Définitions.**

Montant Disponible

signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté de (i) toute prime d'émission ou toute réserve librement distribuable et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la Classe de parts sociales devant être annulée mais diminué de (i) toute perte (y compris les pertes reportées), (ii) toute somme à porter en réserve(s) en vertu des obligations de la loi ou des statuts, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires concernés et (iii) la participation bénéficiaire des Classes de parts sociales telle que prévue à l'article 13.5, de sorte que :

$$MD = (BN + PE + RC) - (P + OL + PB)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

PE = toute prime d'émission librement distribuable et toute réserve librement distribuable

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée

P = pertes (y compris les pertes reportées)

O = toute somme à porter en réserve(s) en vertu des obligations de la loi ou des statuts.
PB = la participation bénéficiaire des Classes de parts sociales telle que prévue à l'article 13.5

| | |
|-------------------------------|---|
| Liquidités Disponibles | signifie (i) toutes les espèces détenues par la Société (à l'exception des espèces sur des dépôts à terme dont l'échéance résiduelle dépasse six (6) mois), (ii) tout instrument du marché monétaire facilement négociable, toute obligation et tout titre obligataire, et toute créance qui selon le conseil de gérance sera payée à la Société à court terme moins toute dette ou autre créance de la Société devant être remboursée dans les six (6) mois au plus tard déterminée sur la base des Comptes Intérimaires se rapportant à la Période de Classe (ou Nouvelle Période, le cas échéant) concernée et (iii) tout actif tel que des actions, parts ou titres de toute autre nature détenus par la Société. |
| Montant d'Annulation | Signifie un montant ne dépassant pas le Montant Disponible se rapportant à la Période de Classe (ou Nouvelle Période, le cas échéant) concernée, à condition que ce Montant d'Annulation ne puisse pas être supérieur au Montant Disponible ou aux Liquidités Disponibles se rapportant à la Période de Classe (ou Nouvelle Période) concernée. |
| Classes | signifie les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E et les parts sociales de classe F, et chacune des Classes, une « Classe ». |
| Période de Classe | signifie la Période de Classe A, la Période de Classe B, la Période de Classe C, la Période de Classe D, la Période de Classe E et la Période de Classe F. |
| Comptes Intérimaires | signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée. |
| Date des Comptes Intérimaires | signifie la date intervenant au plus tôt trente (30) jours et au plus tard dix (10) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe de parts sociales concernée. |

Après considération de ce qui précède, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

(A) L'Associé Unique a décidé de modifier la valeur nominale des parts sociales afin de la porter de son montant actuel d'un euro (EUR 1.-) à dix centimes d'euro (EUR 0,10.-), afin que le capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) soit représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales, d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10.-) chacune.

(B) L'Associé Unique a décidé de restructurer le capital social émis de la Société et de créer sept (7) différentes classes de parts sociales, à savoir les parts sociales ordinaires, les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E et les parts sociales de classe F, et de déterminer les droits et obligations de ces dernières en modifiant les statuts comme énoncé au point 2. de l'ordre du jour ci-dessus.

(C) L'Associé Unique a décidé de reclasser l'ensemble des cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales existantes en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires.

(D) L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à un million cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.512.500.-) par l'émission de (i) deux millions cinq cent mille (2.500.000.-) parts sociales de classe A, (ii) deux millions cinq cent mille (2.500.000.-) parts sociales de classe B, (iii) deux millions cinq cent mille (2.500.000.-) parts sociales de classe C, (iv) deux millions cinq cent mille (2.500.000.-) parts sociales de classe D, (v) deux millions cinq cent mille (2.500.000.-) parts sociales de classe E et (vi) deux millions cinq cent mille (2.500.000.-) parts sociales de classe F d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10.-) chacune (ensemble les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix total de souscription de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000.-) (le «Prix de Souscription»).

L'Associé Unique a dès lors souscrit les Nouvelles Parts Sociales ainsi émises au Prix de Souscription.

L'Associé Unique a payé l'intégralité du Prix de Souscription par un apport en nature consistant en vingt-sept mille six cent cinquante-huit (27.658) parts sociales de la société CDS TopCo B.V., une société constituée en vertu des lois des Pays-Bas, dont le siège social se situe à Jan van der Heijdenstraat 38, 1221EJ Hilversum et enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro 32122598, pour un montant global de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000.-) (l'«Apport en Nature»).

L'Apport en Nature a fait l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société en date du 13 février 2015.

La conclusion du rapport se lit comme suit:

«Le Conseil de Gérance est d'avis que la valeur de l'Apport en Nature pour l'émission de (i) deux millions cinq cent mille (2.500.000.-) parts sociales de classe A, (ii) deux millions cinq cent mille (2.500.000.-) parts sociales de classe B, (iii) deux millions cinq cent mille (2.500.000.-) parts sociales de classe C, (iv) deux millions cinq cent mille (2.500.000.-) parts sociales de classe D, (v) deux millions cinq cent mille (2.500.000.-) parts sociales de classe E et (vi) deux millions cinq cent

mille (2.500.000.-) parts sociales de classe F de la Société avec une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10.-) chacune, est au moins égal au prix de souscription des Nouvelles Parts Sociales à émettre par la Société et l'attribution au compte de prime d'émission librement distribuable de la Société.»

L'Associé Unique a décidé d'évaluer l'Apport en Nature à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000.-).

L'Associé Unique a déclaré qu'il est le détenteur et le propriétaire unique de l'Apport en Nature et qu'il n'existe aucun obstacle au transfert de l'Apport en Nature à la Société. Preuve de l'Apport en Nature à la Société a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a décidé d'attribuer le montant correspondant à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises au capital social et un montant de treize millions cinq cent mille euros (EUR 13.500.000.-) au compte de prime d'émission librement distribuable de la Société.

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier et de refondre les articles 5 et 13 des statuts de la Société, et d'ajouter un second paragraphe à l'article 14 et un nouvel article 17 dans les statuts de la Société afin de prévoir les résolutions ci-dessus et les classes de parts sociales, les droits et obligations de celles-ci comme énoncé au point 2 de l'ordre du jour.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte, sont estimés à approximativement six mille sept cents euros (6.700.- €).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, affirme que à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. À la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue au notaire par son nom, prénom, état civil et résidence. Ladite mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Hermelinski-Ayache, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/6356. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Référence de publication: 2015041884/514.

(150047232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

D.S.O. Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 13, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 161.065.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 06 mars 2015

Décision n°1

L'Assemblée Générale des Associés décide la révocation des fonctions de gérant administratif de Monsieur Stéphane DURAND.

Décision n°2

L'Assemblée Générale des Associés décide d'acter la démission des fonctions de gérant administratif de Monsieur David DEMANGE.

Décision n°3

L'Assemblée Générale des Associés décide de modifier le pouvoir de signature pour lui donner la teneur suivante: «La société se trouve engagée par la signature individuelle du gérant technique».

Esch-sur-Alzette, le 06 mars 2015.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2015041483/21.

(150047460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Mezz Coinvestment Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 195.323.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh of February,
before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BKS Family Office Limited as trustees of the BKS Family Office Charitable Trust, having its registered address at 30-32 New Street, St Helier, Jersey, JE1 8FT, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission, Companies Registry under number 102038 (the Subscriber),

here represented by Thibaud HERBERIGS attorney, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Subscriber[s] and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Subscriber, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

Section I - Definitions

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Board means the board of managers of the Company;

Chairman has the meaning given to it in article 12.2 of the Articles;

Class A Managers has the meaning given to it in article 12.1 of the Articles;

Class B Managers has the meaning given to it in article 12.1 of the Articles;

Companies Act means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means "Mezz Coinvestment Management";

General Meeting means a general meeting of the shareholders of the Company; and

General Meetings means any of them;

Manager means a member of the Board; and Managers means all of them;

Secretary has the meaning given to it in article 14 of the Articles;

Shareholder means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles; and Shareholders means all of them;

Share means any issued share from time to time in the capital of the Company; and

Shares means all of them;

Sole Manager means, in the case there is only one Manager, the sole Manager of the Company; and

Sole Shareholder means, in the case there is only one Shareholder, the sole Shareholder of the Company.

Section II - Articles of association

Art. 1. Form, name and number of Shareholders.

1.1 Form and name

There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of "Mezz Coinvestment Management"

1.2 Number of Shareholders

The Company may have a Sole Shareholder or several Shareholders.

Where the Company has only a Sole Shareholder, any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company can in particular be appointed and act as the general partner (*associé commandité et/ou associé commandité gérant*) and or have similar functions under foreign law, in one or more partnership(s), or any other similar entity under foreign law, in which it holds participations and/or shares.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg city. It may be transferred within such municipality by a resolution of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager. The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the General Meeting or, as the case may be, of the Sole Shareholder.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.2 Contribution to a "capital surplus" account

The Board is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the Board, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

In addition, the General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account referred to in the above paragraph.

Art. 6. Amendments to the Share capital. The Share capital may be changed at any time by a decision of the Sole Shareholder or by decision of the General Meeting, in accordance with article 16 of these Articles.

Art. 7. Profit sharing. The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 19 in any year in which the General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder resolves to make any distribution of dividends.

Art. 8. Indivisible Shares. Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Shares. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

Art. 10. Redemption of Shares. The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own Share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the Sole Shareholder or the General Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these Articles.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management.

12.1 Management

The Company is managed by one or several Managers. If several Managers are appointed, they will constitute a Board. The Manager(s) need not to be Shareholder.

The Manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by Shareholders owning more than half of the share capital or, as the case may be, of the Sole Shareholder. The General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder may at any time and without cause (ad nutum) dismiss and replace any Manager.

The Shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the Class A Managers) or class B Managers (the Class B Managers).

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

12.2 Meetings of the Board

A chairman pro tempore of the Board (the Chairman) may be appointed by the Board for each Board meeting. The Chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Chairman pro tempore is appointed, by vote of the majority of the Managers present or represented at the meeting of the Board.

The Board shall meet upon call by any Managers at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Board shall be given to all the Managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented. However, in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or B Managers, such decisions shall, at any time, be approved by at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non-participation are not taken into account in calculating

the majority. A Manager may represent more than one Manager by proxy, under the condition however that at least two Managers are present at the meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each Manager, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12.2 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

12.3 Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Manager

The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by minutes or by resolutions in writing. The minutes or the resolutions in writing made by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by all the Managers present at such meeting or, as the case may be, by the Chairman.

12.4 Powers of the Board and the Sole Manager

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager.

As long as the Company has only a Sole Manager, the Sole Manager has the same powers as those conferred on the Board. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the Board shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Manager.

12.5 Delegation of powers

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a Shareholder or not, or who may be a Manager or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is also authorised to appoint a person, either a Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

12.6 Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signatures of any two Managers or (ii), in the case of a Sole Manager, by the sole signature of the Sole Manager.

However, if the Shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

In respect of the daily management, the Company shall be bound by the sole signature of the person appointed to that effect.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

Art. 13. Liability of the Manager(s). A Manager assumes, by reason of his/her position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her in the name of the Company.

Art. 14. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of the Board (the Secretary). The Secretary, who may or may not be a Manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board and, to the extent practical, of the General Meeting, and to keep the records and the minutes of the Board and of the General Meeting in a book to be kept for that purpose in Luxembourg, and she/he shall perform like duties for all committees of the Board (if any) when required. She/he shall have the authority to delegate his powers to one or several persons provided she/he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, to be used as official documents vis-à-vis any third parties.

Article 14 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 15. General Meetings.

15.1 Powers of the General Meeting or of the Sole Shareholder

As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders.

15.2 Annual General Meeting - Other General Meetings

An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

If the Company is composed of several Shareholders, but no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings, including the annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority.

16.1 Notice of General Meetings

Unless there is a Sole Shareholder, the Shareholders may also meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the Companies Act, by the Board or, as the case may be, the Sole Manager, subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than half ($\frac{1}{2}$) of the share capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

16.2 Attendance - Representation

All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

16.3 Vote

At any General Meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than half ($\frac{1}{2}$) of the share capital.

If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting, convened in accordance with the Articles or the Companies Act, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least three quarters ($\frac{3}{4}$) of the share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

16.4 Minutes The minutes of the General Meeting shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or the proxyholder(s) representing the Shareholder(s), who so request.

The resolutions adopted by the Sole Shareholder shall be documented in writing and signed by the Sole Shareholder or by the proxyholder representing the Sole Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the Sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 17. Financial year. The Company's financial year starts on 1st of January of each year and ends on 31 December of the same year

Art. 18. Financial statements. At the end of each Financial Year, the accounts are closed and the Board or, as the case may be, the Sole Manager, draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual General Meeting.

Art. 19. Appropriation of profits, reserves. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law. That allocation to the legal reserve will cease to be required as soon and as long as the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each Share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, Board or, as the case may be, the Sole Manager, may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board or, as the case may be, the Sole Manager, fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 20. Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding three quarters ($\frac{3}{4}$) of the share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board or, as the case may be, the Sole Manager or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Art. 21. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than twenty-five (25) Shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 22. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provisions

The first financial year begins today and ends on 31 December 2015.

The first annual General Meeting will be held in 2016.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed in its entirety by the appearing party, BKS Family Office Limited, which hereby subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each. The subscription amount is allocated to the share capital account of the Company.

All these shares have been paid up in cash for an aggregate amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. Are appointed as Class A Managers for an unlimited period of time:

(i) Mr Alfonso Guillermo Erhardt Ibarra, with Spanish nationality, born on 8th February 1972, in Malaga, Spain, with professional address at Calle Maria de Molina 40, 28006 Madrid, Spain; and

(ii) Mr Daniel Herrero Lucas, with Spanish nationality, born on 8th March 1972, in Madrid, Spain, with professional address at Calle Maria de Molina 40, 28006 Madrid, Spain;

2. Are appointed as Class B Managers for an unlimited period of time:

(i) Mr. Dominique Audia, with French nationality, born on 16th March 1965, in Metz, France, with professional address at 2 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(i) Mrs Fereshteh Pouchantchi, with Luxembourgish nationality, born on 16 December 1954, in Tehran, Iran, with professional address at 4 boulevard Paul Eyschen L-1480 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(ii) Mr Christian Nima Norbert Stein, with Luxembourgish nationality, born on 3 January 1987, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 4 boulevard Paul Eyschen L-1480 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. The Company shall have its registered office at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept février,

par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

BKS Family Office Limited trustees de BKS Family Office Charitable Trust, ayant pour siege social le 30-32 New Street, St Helier, Jersey, JE1 8FT, les Iles Anglo-Normandes, immatriculée au Jersey Financial Services Commission, Companies Registry sous numéro 102038 (le Souscripteur),

ici représentée par Thibaud HERBERIGS, avocat, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom du Souscripteur et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Section I - Définitions

Statuts (Articles) désigne les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre;

Conseil (Board) désigne le conseil de gérance de la Société;

Président (Chairman) a la signification qui lui est conférée à l'article 12.2 des Statuts;

Gérants de Catégorie A (Class A Managers) a la signification qui lui est conférée à l'article 12.1 des Statuts;

Gérants de Catégorie B (Class B Managers) a la signification qui lui est conférée à l'article 12.1 des Statuts;

Loi de 1915 (Companies Act) désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Société (Company) signifie "Mezz Coinvestment Management";

Assemblée Générale (General Meeting) désigne l'assemblée générale des associés de la Société et Assemblées Générales (General Meetings) désigne l'une d'entre elles;

Gérant (Manager) désigne un membre du Conseil; et Gérants (Managers) désigne les désigne dans leur ensemble;

Secrétaire (Secretary) a la signification qui lui est conférée à l'article 14 des Statuts;

Associé (Shareholder) désigne toute personne détenant des Parts Sociales ou à qui des Parts Sociales ont été transférées ou émises de temps à autre (excluant la Société) en accord avec les termes des Statuts; et Associés (Shareholders) les désigne dans leur ensemble;

Part Sociale (Share) signifie toute part sociale émise de temps à autre dans le capital social de la Société; et Parts Sociales (Shares) les désigne dans leur ensemble;

Gérant Unique (Sole Manager) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Gérant, le gérant unique de la Société; et

Associé Unique (Sole Shareholder) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, l'associé unique de la Société.

Section II - Statuts

Art. 1^{er}. Forme, dénomination et nombre d'Associés.

1.1 Forme et dénomination Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Mezz Coinvestment Management".

1.2 Nombre d'Associés La Société peut avoir un Associé Unique ou plusieurs Associés.

Lorsque la Société n'a un Associé Unique, toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment être nommer et agir en tant qu'associé commandité et/ou associé gérant commandité et avoir des fonctions similaires à l'étranger dans une ou plusieurs sociétés commandité (partnership(s)), ou toute entité similaire d'un droit étranger dans laquelle elle détient des parts ou des participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, et notamment mais non exclusivement, des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y compris, mais non exclusivement, leur gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de la municipalité par une décision du Conseil ou, le cas échéant du Gérant Unique. Le siège social peut également être transféré au sein de cette municipalité par simple décision d'une Assemblée Générale ou, le cas échéant de l'Associé Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant le Gérant Unique peut établir des succursales, des bureaux, des centres administratifs et agences en tout lieu qu'il jugera utile, que cela soit à ou en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Art. 5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq-cents Euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq-cents (12.500) Parts Sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune.

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale.

5.2 Apport au compte de "capital surplus"

Le Conseil est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Conseil et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

De plus, l'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise; de tels apports seront enregistrés dans le compte de capital surplus mentionné au paragraphe ci-dessus.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé Unique sinon de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 16 des présents Statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 19 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique, décide de procéder à une distribution de dividendes.

Art. 8. Parts Sociales indivisibles. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de Parts Sociales. Toutes cessions de Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont libres.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de Parts Sociales. La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'Associé Unique ou une Assemblée Générale. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des Statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des Associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé Unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance.

12.1 Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. En cas de pluralité de Gérants, ils constituent ensemble un Conseil. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés.

Les Gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social ou, le cas échéant de l'Associé Unique. L'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des Gérants.

Les Associés pourront qualifier les Gérants nommés de Gérants de catégorie A (les Gérants de Catégorie A) ou Gérants de catégorie B (les Gérants de Catégorie B).

Le ou les Associés ne prennent pas part à, ni n'interfèrent dans, la gestion de la Société.

12.2 Réunions du Conseil

Un président pro tempore du Conseil (le Président) peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le Président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le président pro tempore est désigné par un vote de la majorité des Gérants présents ou représentés lors de la réunion du Conseil.

Le Conseil se réunira sur convocation par tout Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de l'urgence devront être décrits brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter à une réunion en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuves des procurations à la réunion du Conseil.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant (i) à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés (ii) à toute personne participant à la réunion d'entendre les autres participants et de leur parler, (iii) de retransmettre la réunion de façon continue et (iv) aux Gérants de délibérer valablement. La participation à une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toutefois, dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres du Conseil présents ou représentés sous réserve qu'un Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B ait été nommé, chaque décision doit toujours être approuvée par au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B présent ou représenté. Si un membre du Conseil s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants par procurator, à condition toutefois qu'au moins deux Gérants soient présents à la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution résultera d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chacun des Gérants, manuellement ou électroniquement au moyen d'une signature électronique reconnue au Luxembourg. La date d'une telle résolution sera celle de la dernière signature.

Le présent article 12.2 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

12.3 Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions du Gérant Unique

Les résolutions prises par le Gérant Unique seront documentées dans des procès-verbaux ou des résolutions écrites. Les procès-verbaux des résolutions écrites du Gérant Unique seront signés par ce dernier.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil seront signés soit par l'ensemble des Gérants présents à ladite réunion soit, le cas échéant, par le Président.

12.4 Pouvoirs du Conseil et du Gérant Unique

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil ou, le cas échéant, au Gérant Unique.

Lorsque la Société a un Gérant Unique, ce dernier dispose des mêmes pouvoirs que ceux qui sont conférés au Conseil. Dans un tel cas, toute référence dans les présents Statuts à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Conseil sont des références à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Gérant Unique.

12.5 Délégation de pouvoirs

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être associés ou non, Gérant ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

12.6 Signatures autorisées

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil ou (ii) la signature du Gérant Unique en cas de Gérant Unique.

Toutefois, si les Associés ont qualifié les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique de la personne nommée à cet effet.

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes les personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les Gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire pourra être nommé en vertu d'une résolution du Conseil (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui peut être un gérant ou non, agira en tant que clerc aux réunions du Conseil et, dans la mesure du possible, aux assemblées générales des associés. Il devra enregistrer le procès-verbal et établir un compte-rendu du

Conseil et des Assemblées Générales dans un livre prévu à cet effet conservé au Luxembourg. Ses attributions seront les mêmes pour tous les comités du Conseil (le cas échéant) si nécessaire. Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, à condition qu'il reste seul responsable des tâches ainsi déléguées. Le Secrétaire pourra émettre au nom de la Société, des certificats et extraits à produire devant les cours et tribunaux, et plus généralement à utiliser comme documents officiels vis-à-vis des tiers.

Le présent article 14 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

Art. 15. Assemblées Générales.

15.1 Pouvoirs des Associés ou de l'Associé Unique

Le ou les Associés ont les pouvoirs qui leur sont conférés par les Statuts et la Loi de 1915. L'Associé unique exerce les pouvoirs incombant à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Associés.

15.2 Assemblée Générale annuelle - autres Assemblées Générales

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre lieu au sein de la commune de son siège social, tel que spécifié dans l'avis de convocation à l'assemblée.

Si la Société a plusieurs Associés, sans toutefois dépasser vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Associés. En cas d'envoi de ces résolutions écrites par le ou les Gérants à ou aux Associés en vue de leur adoption, les Associés ont l'obligation - dans le délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'envoi du texte des propositions de résolutions - d'exprimer leur vote écrit en retournant ces résolutions par tout moyen de communication permettant de transmettre un texte écrit. Les règles de quorum et de majorité applicables à l'adoption des résolutions par l'Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Chaque Assemblée Générale, y compris l'Assemblée Générale annuelle, se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Luxembourg. Une Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si, suivant l'appréciation du ou des Gérants dont la décision est définitive et obligatoire, un cas de force majeure l'exige.

Art. 16. Droits de vote des Associés, quorum et majorité.

16.1 Convocation des Assemblées Générales

Sauf en cas d'Associé Unique, les Associés peuvent aussi se réunir en Assemblée Générale sur convocation conformément aux Statuts ou à la Loi de 1915, du ou des Gérants, ou, par le ou le(s) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), ou, par un groupe d'Associés représentant plus de la moitié (½) du capital social.

Les convocations envoyées aux Associés indiqueront le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui feront l'objet des délibérations. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale spécifie également, le cas échéant, toute proposition de modification des Statuts et, le cas échéant, inclut le texte des changements concernant l'objet social ou la forme sociale de la Société.

Chaque fois que tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

16.2 Présence et représentation

Chaque Associé peut participer et prendre la parole à une Assemblée Générale.

Chaque Associé peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, Associé ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Associés participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à ladite réunion.

16.3 Vote

En dehors des Assemblées Générales convoquées en vue de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts selon le cas, les résolutions sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié (½) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation écrite), les Associés sont convoqués (ou consultés) une deuxième fois et les résolutions sont adoptées, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées, à la majorité simple des voix exprimées.

Les résolutions d'une Assemblée Générale, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi de 1915, aux fins de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts, sont adoptées à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (¾) du capital social. La nationalité de la Société peut seulement être modifiée à l'unanimité des Associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

16.4 Procès-verbaux

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les Associés présents et peut être signé par les Associés ou par le(s) représentant(s) des Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé Unique sont constatées par des procès-verbaux signés par l'Associé unique ou par le représentant de l'Associé Unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le ou les Associés, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'Exercice Social, les comptes sont clôturés et le(s) Gérant(s) dressent un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément aux lois applicables.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés sont soumis à l'approbation du ou des Associés.

Chaque Associé ou son représentant peut consulter les documents financiers au siège social de la Société. Si la Société comprend plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit peut seulement être exercé dans les quinze (15) jours calendaires précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves. Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5 %) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi. Cette affectation à la réserve légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la réserve légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi sur les Sociétés et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique fixent le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

Art. 20. Liquidation. La Société peut être dissoute par résolution du ou des Associés adoptée par la moitié des Associés détenant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique ou toutes autres personnes (personnes physiques ou personnes morales) nommées par le ou les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après avoir réglé l'ensemble des dettes et passifs de la Société (y compris les frais de liquidation), le boni net de liquidation sera distribué à ou aux Associé(s) de sorte qu'un résultat identique à celui fixé par les règles de distribution prévues pour les versements de dividendes soit atteint sur une base globale..

Art. 21. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises agréé. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) Associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 22. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se clôt le 31 décembre 2015.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit dans son intégralité par la partie comparante BKS Family Office Limited, qui par la présente souscrit à douze mille cinq-cents (12.500) Parts Sociales de douze mille cinq-cents Euros (12.500 EUR) chacune. Le montant de la souscription est alloué au compte du capital social de la Société.

Toutes les Parts Sociales ainsi souscrites ont été libérées par un versement en numéraire d'un montant total de douze mille cinq-cents Euros (12.500 EUR) et donc le montant de douze mille cinq-cents Euros (12.500 EUR) se trouve dorénavant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés Gérants de Catégorie A pour une durée illimitée:

(i) M. Alfonso Guillermo Erhardt Ibarra, de nationalité espagnole, né le 8 février 1972, à Malaga, Espagne, ayant pour adresse professionnelle le Calle Maria de Molina 40, 28006 Madrid, Espagne; et

(ii) M. Daniel Herrero Lucas, de nationalité espagnole, né le 8 Mars 1972, à Madrid, Espagne, ayant pour adresse professionnelle le Calle Maria de Molina 40, 28006 Madrid, Espagne;

2. Sont nommés Gérants de Catégorie B pour une durée illimitée:

(i) M. Dominique Audia, de nationalité française, né le 16 mars 1965, à Metz, France, ayant pour adresse professionnelle le 2 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(i) Mme. Fereshteh Pouchantchi, de nationalité luxembourgeoise, née le 16 décembre 1954, à Tehran, Iran, ayant pour adresse professionnelle le 4 boulevard Paul Eyschen L-1480 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(i) M. Christian Nima Norbert Stein, de nationalité luxembourgeoise, né le 3 janvier 1987, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour adresse professionnelle le 4 boulevard Paul Eyschen L-1480 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Le siège social de la Société est établie au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Thibaud HERBERIGS, Jean-Paul MEYERS.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 05 mars 2015. Relation: DAC/2015/3786. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 13 mars 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015041778/700.

(150047672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Vem Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 192.216.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of the month of March.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of "VEM Holding S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 192.216, incorporated by deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 October 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 3870 of 13 December 2014. The articles of association have not been amended.

The meeting was presided over by Sara SPEED, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Jonathan PABLOS, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Genevieve KOSCHNICKE, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

I. That the agenda of the meeting was the following:

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of twenty-nine million nine hundred eighty thousand five hundred Euro (EUR 29,980,500.-) from currently nineteen thousand five hundred Euro (EUR 19,500.-) to thirty million Euro (EUR 30,000,000.-) by the creation and issuance of twenty-nine million nine hundred eighty thousand five hundred (29,980,500) new shares (the "New Shares"), each with a nominal value of one Euro (EUR 1,00.-).

2. Proposal to accept:

(a) the subscription to 13,506,217 (thirteen million five hundred six thousand two hundred seventeen) new shares by Cielo Global Limited, by an amount of thirteen million five hundred six thousand two hundred seventeen Euro (EUR 13,506,217.-);

(b) the subscription to 2,653,274 (two million six hundred fifty three thousand two hundred seventy-four) new shares by Serafine Investment Limited, by an amount of two million six hundred fifty three thousand two hundred seventy-four Euro (EUR 2,653,274.-);

(c) the subscription to 2,653,274 (two million six hundred fifty three thousand two hundred seventy-four) new shares by Kenna Investments Limited, by an amount of two million six hundred fifty three thousand two hundred seventy-four Euro (EUR 2,653,274.-);

(d) the subscription to 2,353,469 (two million three hundred fifty three thousand four hundred sixty-nine) new shares by Wong International Holdings Ltd, by an amount of two million three hundred fifty three thousand four hundred sixty-nine Euro (EUR 2,353,469.-);

(e) the subscription to 2,353,469 (two million three hundred fifty three thousand four hundred sixty-nine) new shares by Zuben Capital Limited, by an amount of two million three hundred fifty three thousand four hundred sixty-nine Euro (EUR 2,353,469.-);

(f) the subscription to 2,353,469 (two million three hundred fifty three thousand four hundred sixty-nine) new shares by Double Two Investments Limited, by an amount of two million three hundred fifty three thousand four hundred sixty-nine Euro (EUR 2,353,469.-);

(g) the subscription to 2,053,664 (two million fifty three thousand six hundred sixty-four) new shares by Woodfields Financial Limited, by an amount of two million fifty three thousand six hundred sixty-four Euro (EUR 2,053,664.-); and

(h) the subscription to 2,053,664 (two million fifty three thousand six hundred sixty-four) new shares by Polaris Capital Limited, by an amount of two million fifty three thousand six hundred sixty-four Euro (EUR 2,053,664.-).

(i) the payment of item (a) to (h) above, by the shareholders, out of the equity reserve account of the Company named "capital contribution without issue of shares ("capital contribution") pursuant to the grand-ducal decree dated 10 June 2009 on the presentation and content of the standard chart of accounts (account 115) and allocation of the aggregate nominal amount to the share capital of the Company.

3. Consequential amendment of the article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at thirty million Euro (EUR 30,000,000.-) represented by thirty million (30,000,000) shares each having a nominal value of one Euro (EUR 1,00.-).»

4. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of twenty-nine million nine hundred eighty thousand five hundred Euro (EUR 29,980,500.-) from currently nineteen thousand five hundred Euro (EUR 19,500.-) to thirty million Euro (EUR 30,000,000.-) by the creation and issuance of twenty-nine million nine hundred eighty thousand five hundred (29,980,500) new shares (the "New Shares"), each with a nominal value of one Euro (EUR 1,00.-).

Second resolution

The general meeting resolved that the total subscription price of the New Shares amounting to twenty-nine million nine hundred eighty thousand five hundred Euro (EUR 29,980,500.-) is paid from the shareholders, out of the equity reserve account of the Company named “capital contribution without issue of shares (“capital contribution”)” pursuant to the grand-ducal decree dated 10 June 2009 on the presentation and content of the standard chart of accounts (account 115) as follows:

(a) the subscription to 13,506,217 (thirteen million five hundred six thousand two hundred seventeen) new shares by Cielo Global Limited, a limited company, with registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, VG 1110, British Virgin Islands, registered in the British Virgin Islands under number 1841155, here represented by Ms Sara Speed, pursuant to a proxy dated 9 March 2015 (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith), by an amount of thirteen million five hundred six thousand two hundred seventeen Euro (EUR 13,506,217.-);

(b) the subscription to 2,653,274 (two million six hundred fifty three thousand two hundred seventy-four) new shares by Serafine Investment Limited, a limited company, with registered office at Dalton House, 60 Windsor Avenue, London, England, SW19 2RR, registered in England and Wales under number 09246744, here represented by Ms Sara Speed, pursuant to a proxy dated 9 March 2015 (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith), by an amount of two million six hundred fifty three thousand two hundred seventy-four Euro (EUR 2,653,274.-);

(c) the subscription to 2,653,274 (two million six hundred fifty three thousand two hundred seventy-four) new shares by Kenna Investments Limited, a limited company, with registered office at Dalton House, 60 Windsor Avenue, London, England, SW19 2RR, registered in England and Wales under number 09251765, here represented by Ms Sara Speed, pursuant to a proxy dated 9 March 2015 (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith), by an amount of two million six hundred fifty three thousand two hundred seventy-four Euro (EUR 2,653,274.-);

(d) the subscription to 2,353,469 (two million three hundred fifty three thousand four hundred sixty-nine) new shares by Wong International Holdings Ltd, a limited company, with registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, VG 1110, British Virgin Islands, registered in the British Virgin Islands under number 1843461, here represented by Ms Sara Speed, pursuant to a proxy dated 9 March 2015 (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith), by an amount of two million three hundred fifty three thousand four hundred sixty-nine Euro (EUR 2,353,469.-);

(e) the subscription to 2,353,469 (two million three hundred fifty three thousand four hundred sixty-nine) new shares by Zuben Capital Limited, a limited company, with registered office at 145-157, St John Street, London, England, EC1V 4PW, registered in England and Wales under number 09241627, here represented by Ms Sara Speed, pursuant to a proxy dated 9 March 2015 (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith), by an amount of two million three hundred fifty three thousand four hundred sixty-nine Euro (EUR 2,353,469.-);

(f) the subscription to 2,353,469 (two million three hundred fifty three thousand four hundred sixty-nine) new shares by Double Two Investments Limited, a limited company, with registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, VG 1110, British Virgin Islands, registered in the British Virgin Islands under number 1843144, here represented by Ms Sara Speed, pursuant to a proxy dated 9 March 2015 (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith), by an amount of two million three hundred fifty three thousand four hundred sixty-nine Euro (EUR 2,353,469.-);

(g) the subscription to 2,053,664 (two million fifty three thousand six hundred sixty-four) new shares by Woodfields Financial Limited, a limited company, with registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, VG 1110, British Virgin Islands, registered in the British Virgin Islands under number 1843700, here represented by Ms Sara Speed, pursuant to a proxy dated 9 March 2015 (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith), by an amount of two million fifty three thousand six hundred sixty-four Euro (EUR 2,053,664.-); and

(h) the subscription to 2,053,664 (two million fifty three thousand six hundred sixty-four) new shares by Polaris Capital Limited, a limited company, with registered office at 27 Old Gloucester Street, London, WC1N 3AX, United Kingdom, registered in England and Wales under number 9274705, here represented by Ms Sara Speed, pursuant to a proxy dated 9 March 2015 (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith), by an amount of two million fifty three thousand six hundred sixty-four Euro (EUR 2,053,664.-).

(i) the payment of item (a) to (h) above, by shareholders, out of the equity reserve account of the Company named “capital contribution without issue of shares (“capital contribution”)” pursuant to the grand-ducal decree dated 10 June 2009 on the presentation and content of the standard chart of accounts (account 115) and allocation of the aggregate nominal amount to the share capital of the Company.

Evidence of the equity reserve of a total amount of twenty-nine million nine hundred eighty thousand five hundred Euro (EUR 29,980,500.-) for the New Shares was shown to the undersigned notary.

The New Shares having thus been issued as set forth above, it is resolved to allocate the aggregate nominal amount of such New Shares to the share capital of the Company.

Third resolution

The general meeting resolved consequently to amend the article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The Company’s subscribed share capital is fixed at thirty million Euro (EUR 30,000,000.-) represented by thirty million (30,000,000) shares each having a nominal value of one Euro (EUR 1,00.-).»

All the items of the agenda have been resolved upon.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above resolutions have been estimated at about six thousand eight hundred Euro (EUR 6,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the Bureau, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le douzième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «VEM Holding S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.216, constituée par acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, le 30 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le “Mémorial”) numéro 3870 du 13 décembre 2014. Les statuts n’ont pas été modifiés.

L’assemblée générale a été présidée par Sara SPEED, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Jonathan PABLOS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L’assemblée a nommé comme scrutateur Genevieve KOSCHNICKE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire soussigné d’acter ce qui suit:

I. Que l’ordre du jour de l’assemblée était le suivant:

1. Augmentation du capital social émis de la Société d’un montant de vingt-neuf million neuf cent quatre-vingt mille cinq cents euros (EUR 29.980.500.-) afin de le porter de son montant actuel de dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 19.500.-) à trente million d’euros (EUR 30.000.000.-) par la création et l’émission de vingt-neuf million neuf cent quatre-vingt mille cinq cents (29.980.500) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale et un prix de souscription d’un euro (EUR 1.00.-).

2. Proposition d’accepter:

(a) la souscription à treize million cinq cent six mille deux cent dix-sept (13.506.217) nouvelles parts sociales, par Cielo Global Limited, pour un montant de treize million cinq cent six mille deux cent dix-sept euros (EUR 13.506.217.-);

(b) la souscription à deux million six cent cinquante-trois mille deux cent soixante-quatorze (2.653.274) nouvelles parts sociales par Serafine Investment Limited, pour un montant de deux million six cent cinquante-trois mille deux cent soixante-quatorze euros (EUR 2.653.274.-);

(c) la souscription à deux million six cent cinquante-trois mille deux cent soixante-quatorze (2.653.274) nouvelles parts sociales par Kenna Investments Limited, pour un montant de deux million six cent cinquante-trois mille deux cent soixante-quatorze euros (EUR 2.653.274.-);

(d) la souscription à deux million trois cent cinquante-trois mille quatre cent soixante-neuf (2.353.469) nouvelles parts sociales par Wong International Holdings Ltd, pour un montant de deux million trois cent cinquante-trois mille quatre cent soixante-neuf euros (EUR 2.353.469.-);

(e) la souscription à deux million trois cent cinquante-trois mille quatre cent soixante-neuf (2.353.469) nouvelles parts sociales par Zuben Capital Limited, pour un montant de deux million trois cent cinquante-trois mille quatre cent soixante-neuf euros (EUR 2.353.469.-);

(f) la souscription à deux million trois cent cinquante-trois mille quatre cent soixante-neuf (2.353.469) nouvelles parts sociales par Double Two Investments Limited, pour un montant de deux million trois cent cinquante-trois mille quatre cent soixante-neuf euros (EUR 2.353.469.-);

(g) la souscription à deux million cinquante-trois mille six cent soixante-quatre (2.053.664) nouvelles parts sociales par Woodfields Financial Limited, pour un montant de deux million cinquante-trois mille six cent soixante-quatre euros (EUR 2.053.664.-); and

(h) la souscription à deux million cinquante-trois mille six cent soixante-quatre (2.053.664) nouvelles parts sociales par Polaris Capital Limited, pour un montant de deux million cinquante-trois mille six cent soixante-quatre euros (EUR 2.053.664.-).

(i) la libération des sommes figurant aux points (a) à (h), par les associés, à partir du compte de réserve de capitaux propres de la Société dénommé «apport en capitaux propres non rémunérés par des titres («apport en capitaux propres»)» conformément au décret grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé (compte 115) et allocation du montant nominal total au capital social de la Société.

3. Modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trente million d'euros (EUR 30.000.000.-) représenté par trente million (30.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.00.-) chacune.»

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

IV. Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

V. Que l'assemblée générale était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI. Que l'assemblée générale a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant vingt-neuf million neuf cent quatre-vingt mille cinq cents euros (EUR 29.980.500.-) afin de le porter de son montant actuel de dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 19.500.-) à trente million d'euros (EUR 30.000.000.-) par la création et l'émission de vingt-neuf million neuf cent quatre-vingt mille cinq cents (29.980.500) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale et un prix de souscription d'un euro (EUR 1.00.-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que Le prix total de souscription des Nouvelles Parts Sociales s'élevant à vingt-neuf million neuf cent quatre-vingt mille cinq cents euros (EUR 29.980.500.-) a été payé par les associés, à partir du compte de réserve de capitaux propres de la Société dénommé «apport en capitaux propres non rémunérés par des titres («apport en capitaux propres»)» conformément au décret grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé (compte 115) comme suit:

(a) la souscription à treize million cinq cent six mille deux cent dix-sept (13.506.217) nouvelles parts sociales, par Cielo Global Limited, une société ayant son siège social à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, VG 1110, British Virgin Islands, inscrite auprès du Registre des Îles Vierges britanniques sous le numéro 1841155, ici représenté par Mme Sara Speed, en vertu d'une procuration datée du 9 mars 2015 (laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), pour un montant de treize million cinq cent six mille deux cent dix-sept euros (EUR 13.506.217.-);

(b) la souscription à deux million six cent cinquante-trois mille deux cent soixante-quatorze (2.653.274) nouvelles parts sociales par Serafine Investment Limited, une société ayant son siège social à Dalton House, 60 Windsor Avenue, London, England, SW19 2RR, inscrite auprès du Registre d'Angleterre et Pays de Galles sous le numéro 09246744, ici représenté par Mme Sara Speed, en vertu d'une procuration datée du 9 mars 2015 (laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), pour un montant de deux million six cent cinquante-trois mille deux cent soixante-quatorze euros (EUR 2.653.274.-);

(c) la souscription deux million six cent cinquante-trois mille deux cent soixante-quatorze (2.653.274) nouvelles parts sociales par Kenna Investments Limited, une société ayant son siège social à Dalton House, 60 Windsor Avenue, London, England, SW19 2RR, inscrite auprès du Registre d'Angleterre et Pays de Galles sous le numéro 09251765, ici représenté par Mme Sara Speed, en vertu d'une procuration datée du 9 mars 2015 (laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), pour un montant de deux million six cent cinquante-trois mille deux cent soixante-quatorze euros (EUR 2.653.274.-);

(d) la souscription deux million trois cent cinquante-trois mille quatre cent soixante-neuf (2.353.469) nouvelles parts sociales par Wong International Holdings Ltd, une société ayant son siège social à Craigmuir Chambers, Road Town,

Tortola, VG 1110, British Virgin Islands, inscrite auprès du Registre des Îles Vierges britanniques sous le numéro 1843461, ici représenté par Mme Sara Speed, en vertu d'une procuration datée du 9 mars 2015 (laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), pour un montant de deux million trois cent cinquante-trois mille quatre cent soixante-neuf euros (EUR 2.353.469.-);

(e) la souscription deux million trois cent cinquante-trois mille quatre cent soixante-neuf (2.353.469) nouvelles parts sociales par Zuben Capital Limited, une société ayant son siège social à 145-157, St John Street, London, England, EC1V 4PW, inscrite auprès du Registre d'Angleterre et Pays de Galles sous le numéro 09241627, ici représenté par Mme Sara Speed, en vertu d'une procuration datée du 9 mars 2015 (laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), pour un montant de deux million trois cent cinquante-trois mille quatre cent soixante-neuf euros (EUR 2.353.469.-);

(f) la souscription deux million trois cent cinquante-trois mille quatre cent soixante-neuf (2.353.469) nouvelles parts sociales par Double Two Investments Limited, une société ayant son siège social à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, VG 1110, British Virgin Islands, inscrite auprès du Registre des Îles Vierges britanniques sous le numéro 1843144, ici représenté par Mme Sara Speed, en vertu d'une procuration datée du 9 mars 2015 (laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), pour un montant de deux million trois cent cinquante-trois mille quatre cent soixante-neuf (EUR 2.353.469.-);

(g) la souscription deux deux million cinquante-trois mille six cent soixante-quatre (2.053.664) nouvelles parts sociales par Woodfields Financial Limited, une société ayant son siège social à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, VG 1110, British Virgin Islands, inscrite auprès du Registre des Îles Vierges britanniques sous le numéro 1843700, ici représenté par Mme Sara Speed, en vertu d'une procuration datée du 9 mars 2015 (laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), pour un montant de deux million cinquante-trois mille six cent soixante-quatre euros (EUR 2.053.664.-); and

(h) la souscription deux deux million cinquante-trois mille six cent soixante-quatre (2.053.664) nouvelles parts sociales par Polaris Capital Limited, une société ayant son siège social à 27 Old Gloucester Street, London, WC1N 3AX, United Kingdom, inscrite auprès du Registre d'Angleterre et Pays de Galles sous le numéro 9274705, ici représenté par Mme Sara Speed, en vertu d'une procuration datée du 9 mars 2015 (laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), pour un montant de deux million cinquante-trois mille six cent soixante-quatre euros (EUR 2.053.664.-).

La preuve du montant des capitaux propres de vingt-neuf million neuf cent quatre-vingt mille cinq cents euros (EUR 29.980.500.-) pour les Nouvelles Parts Sociales a été montrée au notaire soussigné.

Les Nouvelles Parts Sociales ayant été ainsi émises tel que décrit ci-dessus, il est décidé d'allouer le montant nominal total des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises au capital social de la Société.

Troisième résolution

Par conséquent, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trente million d'euros (EUR 30.000.000.-) représenté par trente million (30.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.00.-) chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui lui seront imputés dans le cadre des résolutions qui précèdent ont été estimés à environ six mille huit cents euros (EUR 6.800.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les versions anglaise et française.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux membres du Bureau, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: S. SPEED, J. PABLOS, G. KOSCHNICKE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 12 mars 2015. Relation: DAC/2015/4169. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015042068/296.

(150047741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Paul Wagner et Fils S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 21.315.

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am vierten Tag des Monats März.

Vor der unterzeichnenden Notar Jean-Paul MEYERS, mit Amtssitz in Rambrouch, Großherzogtum Luxemburg.

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft „PAUL WAGNER ET FILS S.A.“, mit Sitz in L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper, eingetragen im Firmen- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B21315.

Die Gründungsurkunde der Gesellschaft, welche von Notar Christine DOERNER, mit damaligem Amtssitz in Clervaux, am 13. Februar 1984 angefertigt worden ist, wurde im Mémorial Recueil Spécial C Nummer 66 vom 6. März 1984 veröffentlicht.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Tom FELGEN, Rechtsanwalt, mit Geschäftsadresse in Luxemburg welcher Herrn Guido HEGERL, mit Geschäftsadresse in Luxemburg zum Protokollführer beruft.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Guido HEGERL.

Der Vorsitzende, der Protokollführer und der Stimmzähler zusammen werden hiernach als Versammlungsleitung bezeichnet.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte umfaßt:

1. Abänderung der Satzung zwecks Einführung der Möglichkeit eines einzigen Vorstandes und eines einzigen Aufsichtsrates im Fall eines einzigen Aktionärs.
2. Abänderung der diesbezüglichen Artikel 12, 20, 27 und 28 der Satzung.
3. Abberufungen und Ernennungen im Aufsichtsrat und Vorstand.
4. Verschiedenes.

II. Dem gegenwärtigem Protokoll ist ein Anteilsverzeichnis der Aktionäre beigelegt. Dieses Verzeichnis wurde von den Aktionären bzw. deren Vertretern sowie von der Versammlungsleitung und dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Die von den Aktionären ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls „ne varietur“ paraphiert und der gegenwärtigen Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Dass aus der vorerwähnten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass das gesamte Aktienkapital (100%) in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist.

Die vorliegende außerordentliche Generalversammlung ist also beschlussfähig.

Sodann stellen die in der außerordentlichen Generalversammlung anwesenden respektive vertretenen Aktionäre fest, dass sie ordnungsgemäß und im Voraus über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt wurden und die außerordentliche Generalversammlung demnach rechtsgültig tagt.

Die außerordentliche Generalversammlung erklärt sich alsdann mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet somit zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig allesamt folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt gemäß dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, speziell der Artikel 60bis, 1-19, die Möglichkeit in die Satzungen einzufügen dass falls nur ein einziger Aktionär sämtliche Aktien der Gesellschaft besitzt, der Vorstand und der Aufsichtsrat sich jeweils nur auf ein Mitglied beschränken, welche demnach die entsprechenden Befugnisse alleine ausübt.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt dementsprechend die Satzung der Gesellschaft zu überarbeiten und die nachfolgenden Artikel wie folgt neuzufassen:

Art. 12. Zusammensetzung des Aufsichtsrats. Der Aufsichtsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Aufsichtsrat wird von der Generalversammlung ernannt, die die Zahl, die Dauer ihrer Mandate sowie ihre eventuellen Bezüge bestimmt.

Der Aufsichtsrat kann sich eine von der Generalversammlung zu genehmigende Geschäftsordnung geben.

Wenn und solange ein Aktionär alle Aktien besitzt (Einzelaktionär), kann der Aufsichtsrat der Gesellschaft auf eine Person beschränkt werden (Alleiniger Aufsichtsrat) welche in diesem Fall durch ihre Einzelunterschrift alle Aufgaben und Befugnisse, auch die des Vorsitzenden, alleine übernimmt.

Art. 20. Zusammensetzung des Vorstands. Der Vorstand der Gesellschaft besteht aus mindestens zwei Mitgliedern, die nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Er wird vom Aufsichtsrat ernannt, der die Zahl, die Dauer ihrer Mandate sowie die eventuellen Bezüge der Vorstandsmitglieder bestimmt. Der Vorstand kann sich eine vom Aufsichtsrat zu genehmigende Geschäftsordnung geben.

Wenn und solange ein Aktionär alle Aktien besitzt (Einzelaktionär), kann der Vorstand der Gesellschaft auf eine Person beschränkt werden (der Alleinige Vorstand) welche in diesem Fall durch ihre Einzelunterschrift alle Aufgaben und Befugnisse, auch die des Vorsitzenden, alleine übernimmt.

Art. 27. Vertretung. Die Gesellschaft wird im Rahmen der täglichen administrativen Geschäftsführung durch die alleinige Unterschrift eines der Vorstandsmitglieder oder durch die Einzelunterschrift des Alleinigen Vorstandes vertreten. Im Rahmen der täglichen technischen Geschäftsführung, wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift eines der Mitglieder des Vorstands oder durch die Einzelunterschrift des Alleinigen Vorstandes und der Person welche gemäß Artikel 26 mit der täglichen Geschäftsführung im jeweiligen technischen Bereich betraut wurde, vertreten.

Bei Geschäften die nicht im Rahmen der täglichen Geschäftsführung liegen, wird die Gesellschaft durch zwei Mitglieder des Vorstands gemeinsam oder durch die Einzelunterschrift des Alleinigen Vorstandes vertreten.

Art. 28. Zusammensetzung und Befugnisse. Wenn und solange ein Aktionär alle Aktien besitzt, hat dieser alle Befugnisse der Generalversammlung und faßt seine Beschlüsse schriftlich.

Im Falle einer Vielzahl von Aktionären, vertritt die Generalversammlung alle Aktionäre.

Sie setzt sich aus allen Aktieneigentümern zusammen, die berechtigt sind, ihre Stimme entweder selbst oder durch einen Bevollmächtigten unter Beachtung der gesetzlichen und satzungsgemäßen Vorschriften abzugeben.

Die durch die Generalversammlung gefassten Beschlüsse sind für alle Aktionäre, selbst die Abwesenden oder Dissidenten, bindend.

Die übrigen Artikel der Gesellschaftssatzung bleiben unberührt.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung stellt anschließend fest, dass ein einziger Aktionär sämtliche Aktien hält und somit der Aufsichtsrat der Gesellschaft auf eine Person beschränkt werden kann.

Der Einzelaktionär beschließt dementsprechend die Herren Ton LOUWERS und Rob HOEFNAGELS mit sofortiger Wirkung aus dem Aufsichtsrat abzurufen.

Der Einzelaktionär ernennt mit sofortiger Wirkung und für die Dauer von 6 (sechs) Jahren zum Alleinigen Aufsichtsrat:

Herr Joseph Maria Henri Roger KNUBBEN, CEO Imtech Benelux, geboren in Nuth (Niederlande), am 7. März 1962, wohnhaft in NL Kromhout 15, 4871 DZ Etten-Leur,

welcher durch seine Einzelunterschrift alle Aufgaben und Befugnisse, auch gegebenenfalls die des Vorsitzenden, alleine übernimmt.

Vierter Beschluss

Herr Joseph Maria Henri Roger KNUBBEN, in seiner Funktion als Alleiniger Aufsichtsrat beschließt Herrn BACH mit sofortiger Wirkung aus dem Vorstand und als Vorstandsvorsitzender abzurufen.

Der Alleiniger Aufsichtsrat beschließt alsdann mit sofortiger Wirkung und für die Dauer von 6 (sechs) Jahren zum Alleinigen Vorstand zu ernennen:

Herr Guido HEGERL, geboren in Daun (Deutschland), am 25.07.1967, mit Berufsadresse 9, rue Robert Stümper, L-2557 Luxemburg.

welcher durch seine Einzelunterschrift alle Aufgaben und Befugnisse, auch gegebenenfalls die des Vorsitzenden, alleine übernimmt.

Da niemand mehr das Wort ergreifen möchte, erklärt der Präsident die außerordentliche Generalversammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Versammlungsleitung, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnorte bekannt, und nachdem festgestellt wurde, dass kein Aktionär die Urkunde zu unterzeichnen beansprucht, hat die Versammlungsleitung gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Felgen, Hegerl, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 05 mars 2015. Relation: DAC/2015/3876. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

AUSFERTIGUNG GEMÄSS GLEICHLAUTENDER URKUNDE, Ausgestellt auf Stempelfreiem Papier zwecks Eintragung beim Gesellschaftsregister und Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 13. März 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015041881/108.

(150047483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Immobiliare Vasco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.231.

—

LIQUIDATION JUDICIAIRE

«Par jugement du 19 mars 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- IMMOBILIARE VASCO SA (B-139231),

Le même jugement a nommé juge commissaire Monsieur Laurent LUCAS, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Lionel GUETH-WOLF, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce avant le 10 avril 2015.

Pour extrait conforme

Lionel GUETH-WOLF

Le liquidateur

Référence de publication: 2015045126/18.

(150051196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Urka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 15, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 87.977.

—

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den sechszwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Marc Loesch, mit dem Amtssitz in Bad-Mondorf.

sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft URKA S.A., mit Sitz in L-5639 Bad-Mondorf, 21, rue des Prunelles, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 87.977 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 12. Juni 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1304 vom 9. September 2002.

Die Satzung wurde mehrmals geändert und zum letzten Mal gemäss notarieller Urkunde vom 8. Mai 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2173 vom 14. Oktober 2010.

Die Versammlung wird um 17.00 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Carmen Fixemer, wohnhaft in D-66706 Perl, Bergstr. 92, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herr Joachim Fixemer, wohnhaft in D-66706 Perl, Bergstr. 92.

Die Versammlung beruft zum Stimmzähler Herr Joachim Fixemer, vorgenannt.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. - Dass die Tagesordnung folgenden Worlaut hat:

Tagesordnung

1. Sitzverlegung von L-5639 Bad-Mondorf, 21, rue des Prunelles nach L- 5532 Remich, 15, rue Enz;
2. Umänderung vom 1. Absatz in Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft;
3. Verschiedenes.

II. - Dass die anwesenden oder vertretene Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Stückzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste, welche durch die anwesenden Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Verwaltungsvorstands unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt um mit derselben einregistriert zu werden. Die Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" unterschrieben wurden bleiben ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

III. - Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über die vorstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

IV. - Dass die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist und sodann zu vorstehender Tagesordnung beschlussfähig ist.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

55056

Erster Beschluss

Die Generalversammlung bestimmt den Sitz der Gesellschaft von L-5639 Bad-Mondorf, 21, rue des Prunelles nach L-5532 Remich, 15, rue Enz, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung bestimmt dementsprechen den 1. Absatz in Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft um zu ändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Remich.“

Abschätzung der Kosten

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Kapitalerhöhung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung um 17.10 Uhr aufgehoben.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Bad-Mondorf, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Fixemer, J. Fixemer, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 30 janvier 2015. GAC/2015/900. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015042056/57.

(150048075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Reload Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 192.363.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée avec date d'effet au 13 mars 2015 entre:

- Cavendish-Peakside CEE Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 192313,

Et,

- Monsieur Tomas Jokl, né le 25 septembre 1974 à Jihlava, République Tchèque, résidant au 742/55 Terronská, Bubeneč, 160 00 Prague 6, République Tchèque,

que cent soixante-dix (170) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, de la Société ont été transférées par Cavendish-Peakside CEE Holding S.à r.l., susnommée, à Monsieur Tomas Jokl, prénommé,

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

| | |
|---|---------------------------|
| Cavendish-Peakside CEE Holding S.à r.l. | 12.330 parts sociales |
| Monsieur Tomas Jokl | <u>170 parts sociales</u> |
| Total | 12.500 parts sociales |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mars 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015041202/30.

(150046825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.
